

## NOUVELLE-ZÉLANDE

### Aperçu

En 2000, les exportations canadiennes de produits vers la Nouvelle-Zélande se sont chiffrées à 192 millions de dollars et les importations en provenance de la Nouvelle-Zélande ont totalisé 519 millions de dollars. En 2000, les exportations canadiennes à destination de la Nouvelle-Zélande étaient dominées par l'engrais, le porc surgelé et le bois d'œuvre. Le Canada était le premier fournisseur étranger de la Nouvelle-Zélande pour chacun de ces produits. Au cours de la même période, les importations canadiennes en provenance de la Nouvelle-Zélande étaient principalement composées de boeuf et d'agneau frais, réfrigérés et surgelés, faisant ainsi de la Nouvelle-Zélande le quatrième et premier fournisseur du Canada pour ces produits respectivement. En janvier 2001, la Nouvelle-Zélande a annoncé qu'elle achèterait 105 véhicules blindés légers d'une valeur approximative de 400 millions de dollars. En 1999, l'investissement canadien direct en Nouvelle-Zélande se chiffrait à 1,7 milliard de dollars.

### Accès au marché — priorités du Canada pour 2001

- continuer à présenter des arguments pour faire lever l'interdiction frappant les importations de truite et les restrictions sanitaires visant les importations de saumon, de truite et d'omble.

### FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

#### Truite

Le 7 janvier 1999, la Nouvelle-Zélande a imposé une interdiction « temporaire » sur les importations de truite. L'interdiction a été prorogée plusieurs fois, la dernière s'appliquant jusqu'au 7 avril 2001. Un projet de loi vise à rendre cette interdiction permanente. La Nouvelle-Zélande prétend que cette interdiction se veut un moyen de préserver la ressource. Le Canada estime que la Nouvelle-Zélande n'a fourni aucune donnée scientifique pouvant justifier cette interdiction pour des motifs de préservation ou autres. Le Canada a plusieurs fois réclamé de la Nouvelle-Zélande qu'elle lève l'interdiction.

### Saumon

En 1995, la Nouvelle-Zélande a approuvé l'importation de produits canadiens du saumon du Pacifique (coho) étêté, éviscéré, capturé en mer à l'état sauvage, à la lumière de la conclusion d'un rapport de 1994 sur l'analyse du risque. Cependant, la Nouvelle-Zélande maintient encore un certain nombre de restrictions sanitaires qui défavorisent les importations en provenance du Canada, dont l'exigence selon laquelle le saumon, la truite et l'omble importés en vrac doivent être conditionnés dans des usines qui ne sont pas homologuées à des fins d'exportation. Cela a pour effet de réduire considérablement le nombre d'importateurs néo-zélandais potentiels de ce produit, puisque aucune usine néo-zélandaise n'est en mesure de conditionner le saumon canadien. Le Canada présente des arguments pour que ces restrictions soient supprimées.

## ASIE DU SUD-EST

### SINGAPOUR

#### Aperçu

Au nombre des économies les plus ouvertes au monde, Singapour pose peu d'obstacles aux exportateurs canadiens. En 2000, les exportations canadiennes de marchandises à destination de Singapour ont diminué de 2,5 p. 100 pour passer à 368 millions de dollars, et les importations en provenance de Singapour ont augmenté de 11,7 p. 100 pour totaliser 1,4 milliard de dollars.

Singapour continue à offrir des possibilités intéressantes pour les exportateurs canadiens de produits, de services et de technologies. Déjà plaque tournante des transports de la région, Singapour fait des investissements importants qui la positionneront comme pivot des télécommunications et de la technologie de l'information, comme centre financier et comme carrefour des sciences de la vie, et affecte une importante proportion de son budget à la santé, à l'éducation et au développement de l'infrastructure. En 2000, le Canada a engagé avec Singapour des discussions préliminaires au sujet d'un éventuel accord bilatéral de libre-échange.